Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le six février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 janvier 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **29**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Adoption du Budget Primitif 2009
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2009 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce projet de budget se présente comme suit :

	Dépenses : 44 646	**Recettes : 44 646**
Fonctionnement	41 974	41 974
Investissement	2 672	2 672

MAIRIE DES AVIRONS

Soit le détail suivant :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

▪ Chap. 70 – Ventes de prestations + 41 974

En dépenses :

▪ Chap. 011 – Charges à caractère général + 1 790
▪ Chap. 012 – Charges de personnel + 37 512
▪ Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 2 672

Pour la section d'investissement :

En recettes :

▪ Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 2 672

En dépenses :

▪ Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 2 672

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote par chapitre ou article

=> voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire,

Délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En conséquence, le **Budget Primitif 2009 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 44 646	**Recettes : 44 646**
Fonctionnement	41 974	41 974
Investissement	2 672	2 672

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS